



PROCÈS-VERBAL | Assemblée générale

**Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal (local N-M510), 6 avril 2016**

0. Procédures d'ouverture

0.1 *Que l'on ouvre la séance (17 h 13).*

Dûment proposé
Dûment appuyée
Adoption à l'unanimité

0.2 *Que Maude Authier Pigeon et Félix GG occupent respectivement l'animation et le secrétariat de la présente assemblée.*

Dûment proposé
Dûment appuyée
Adoption à l'unanimité

0.3 *Que l'ordre du jour soit : [0] Procédures d'ouverture, [1] Assurances collectives, [2] Élections générales, [3] Orientations annuelles, [4] Procédures de clôture.*

Dûment proposé
Dûment appuyée

0.3.1 Amendement : *Que l'on ajoute le point [1] Conseil d'administration et que les autres points soient décalés à sa suite.*

Dûment proposé
Dûment appuyée
Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 0.3 telle qu'amendée et qui va comme suit :

Que l'ordre du jour soit : [0] Procédures d'ouverture, [1] Conseil d'administration, [2] Assurances collectives, [3] Élections générales, [4] Orientations annuelles et [5] Procédures de clôture.

Adoption à l'unanimité

1. Conseil d'administration

1.1 *Que des membres du Conseil d'administration viennent au micro et présentent la situation actuelle.*

Dûment proposé
Dûment appuyée
Adoption à l'unanimité

1.1.1 Amendement : *Que cette présentation soit d'une durée maximale de dix minutes.*

Dûment proposé
Dûment appuyée
Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 1.1 telle qu'amendée une fois et qui va comme suit :

1.1 *Que des membres du Conseil d'administration viennent au micro et présentent la situation actuelle, Que cette présentation soit d'une durée maximale de dix minutes.*

Adoption à l'unanimité

1.2 *Considérant que le conseil d'administration 2015-2016 n'a pas remplacé toute vacance d'administrateur en cours d'année, nuisant ainsi à la représentativité des membres au sein même du conseil d'administration et qui contrevient avec l'article 28 des règlements généraux de l'ADEESE-UQAM, Considérant que Valérie Gosselin, responsable à la coordination et présidente du conseil d'administration, a remis sa démission le 20 janvier 2016, laissant le conseil d'administration sans présidence, Considérant le nombre important d'absences de plusieurs administrateurs durant le processus de négociation, ce qui ne permet pas une participation éclairée et une analyse exhaustive des éléments proposés par les employés et qui contrevient au règlement 4.4 de la politique 7 sur l'éthique et la gestion financière, Considérant les impacts financiers que l'adoption d'un nouveau contrat rétroactif peut causer sur les finances actuelles et à long terme de l'association, Considérant un climat de travail malsain au sein du conseil d'administration durant l'année 2015-2016, ce qui contrevient au règlement 4.2 de la politique 7 sur l'éthique et la gestion financière, Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 ;*

Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année ; Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;

Que l'assemblée générale reconnaisse Claude Rouleau Jolicoeur, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016 ;

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

Dûment proposé

Dûment appuyée

1.3 Proposition privilégiée : *Que l'on ajourne de 17 h 50 à 18 h 20 pour permettre la levée des cours du soir.*

Dûment proposé

Dûment appuyée

Adoption à l'unanimité

1.4 Proposition privilégiée : *Que l'assemblée générale soit ouverte à 18h40.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.4.1 Amendement : *Que l'assemblée générale reprenne à 18h55.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 1.4 telle qu'amendée une fois et qui va comme suit :

Que l'assemblée générale reprenne à 18h55.

Adoption à l'unanimité

1.5 Proposition privilégiée : *Que l'assemblée générale reprenne dès maintenant (18h50).*

Dûment proposé

Dûment appuyée

Adoption à l'unanimité

1.6 Proposition privilégiée : *Qu'Alexandra Bolduc s'occupe du secrétariat.*

Dûment proposé

Dûment appuyée

Adoption à l'unanimité

1.7 Proposition privilégiée : *Que soit scindée la proposition 1.2 de la manière suivante :*

Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 ;

Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année ;

Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;

//

Que l'assemblée générale reconnaisse Claude Rouleau Jolicoeur, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016 ;

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à majorité

1.8 *Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 ;*

Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année ;

Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;

1.8.1 Amendement : *Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;*

et que celui-ci se termine avant la fin juin.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à majorité

Retour sur la proposition principale 1.8 qui va comme suit :

Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015;

Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année;

Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;

et que celui-ci se termine avant la fin juin.

1.8.2 Que soit scindé :

Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 ;

//

Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année ;

//

Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes;

et que celui-ci se termine avant la fin juin.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à majorité

1.8.2.1 Sous-amendement : *Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 ;*

1.8.2.1.1 Sous-amendement : *Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 **dans le but de tenir le processus de négociation dans les plus brefs délais et que les acquis soient rétroactifs.***

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.8.2.1.2 Sous-amendement : *Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 dans le but de tenir le processus de négociation dans les plus brefs délais et que les acquis soient rétroactifs pour l'année 2015-2016*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 1.8 qui va comme suit :

*Que les contrats pour l'année 2015-2016 des deux (2) adjoint.es administratif.ves et de l'attaché à l'exécutif de l'ADEESE soit établis selon les mêmes termes que ceux de l'année 2014-2015 **dans le but de tenir le processus de négociation dans les plus brefs délais et que les acquis soient rétroactifs pour l'année 2015-2016.***

Adoption à l'unanimité

1.8.2.2 *Que le conseil exécutif donne un préavis aux employé.es (les deux (2) adjoints.es administratifs et l'attaché à l'exécutif) que leur contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2016-2017, sans toutefois les empêcher de déposer leur candidature à nouveau lors de l'ouverture des postes pour la prochaine année.*

Proposition rejetée à majorité

1.8.3 *Que le conseil d'administration 2016-2017 en collaboration avec le conseil exécutif 2016-2017 lance un processus d'embauche pour les postes d'adjoint.e administratif.ve (1 poste) et d'attachée à l'exécutif (1 poste) de l'ADEESE en affichant comme condition de travail les clauses des contrats de 2014-2015 pour ces postes; **et que celui-ci se termine avant la fin juin.***

La proposition est jugée, par l'animation, comme irrecevable en fonction de ce qui avait été voté précédemment.

1. 9 *Que l'assemblée générale reconnaisse Claude Rouleau Jolicoeur, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016 ;*

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

1.9.1 *Que soit scindé :*

Que l'assemblée générale reconnaisse Claude Rouleau Jolicoeur, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016;

//

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

//

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

Dûment proposé
Dûment appuyé
Proposition rejetée à majorité

Retour sur la proposition principale 1.9 qui va comme suit :

Que l'assemblée générale reconnaisse Claude Rouleau Jolicoeur, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016 ;

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de la Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

1.9.2 Amendement : *Que l'assemblée générale reconnaisse **Laurence Paradis-Marcoux**, responsable des affaires administratives et financière de l'ADEESE (seul représentant du conseil exécutif et seul signataire légal encore en poste), comme président du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016.*

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 1.9 telle qu'amendée et qui va comme suit :

*Que l'assemblée générale reconnaisse **Laurence Paradis-Marcoux** comme présidente du conseil d'administration de l'ADEESE jusqu'à fin du mandat 2015-2016.*

Que le conseil d'administration se rencontre le 11 avril 2016 à 17h30 tel qu'annoncé dans la convocation envoyée aux administrateur.trices de l'ADEESE en date du 31 mars 2016;

Que l'assemblée générale rappelle aux administrateur.trices de l'ADEESE de s'assurer de respecter l'entièreté de la Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM et l'ensemble des règlements généraux de l'ADEESE, notamment en ce qui a trait aux rôles et fonction des administrateur.trices et des indications reliées aux conflits d'intérêt.

Adoption à majorité

1.10 *Que l'ADEESE s'excuse auprès de ses employé-e-s, reconnaisse l'importance et la qualité de leur travail quotidien et réaffirme leur droit à négocier leurs conditions de travail.*

Dûment proposé
Dûment appuyé

1.10.1 Amendement : *Que **le conseil exécutif de l'ADEESE** s'excuse auprès de ses employé-e-s, reconnaisse l'importance et la qualité de leur travail quotidien et réaffirme leur droit à négocier leurs conditions de travail.*

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 1.10 qui va comme suit :

Que le conseil exécutif de l'ADEESE s'excuse auprès de ses employé-e-s, reconnaisse l'importance et la qualité de leur travail quotidien et qu'il réaffirme leur droit à négocier leurs conditions de travail.

Adoption à l'unanimité

2. Assurances collectives

2.1 *Que le point 2: Assurances collectives soit mis en dépôt jusqu'à la tenue d'une assemblée ultérieure.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

2.1.1 Amendement : *Que le point 2 : Assurances collectives soit mis en dépôt jusqu'au point 3 : Élections.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité

Retour sur la proposition principale 2.1 qui va comme suit :

Que le point 2 : Assurances collectives soit mis en dépôt jusqu'au point 3 : Élections.

Adoption à l'unanimité

3. Élections

3.1 *Que Sébastien Jean comme président d'élections et Émilie-Claude St-Amour comme scrutatrice.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité

3.2 *Que les procédures décrites dans le cahier de propositions soient effectives pour la tenue des élections.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité

3.3 *Qu'un huis-clos soit effectif pour le point élections.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition rejetée à l'unanimité

3.4 *Que soit terminée la présentation des candidat-e-s officiel-le-s puis qu'un vote soit pris dans une assemblée générale ultérieure dans les plus brefs délais.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à majorité

4. Procédures de clôture

4.1 *Que l'assemblée générale soit ajournée.*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoption à l'unanimité à 21h52.